

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 septembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 23 septembre 2002, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution 6223 en date du 5 septembre 2002, intitulée « Soutien à la République des Comores ». La résolution susmentionnée a été adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, à sa cent dix-huitième session ordinaire, qui s'est tenue du 3 au 5 septembre 2002 au siège de la Ligue des États arabes, au Caire.

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la présente lettre et son annexe et de les faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Yahya **Mahmassani**



**Annexe à la lettre datée du 23 septembre 2002,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Soutien à la République des Comores

Le Conseil de la Ligue arabe réuni au niveau ministériel,

Ayant examiné :

- La note du Secrétariat général;
- Le rapport préparatoire du Secrétaire général;
- La recommandation de la Commission des affaires politiques;

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur cette question,

Décide :

1. D'exprimer sa satisfaction devant l'évolution positive qu'a enregistrée dernièrement la région comorienne, qui se reflète dans l'application de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores signé le 17 février 2001, l'élection du Président de la République et des dirigeants des trois îles comoriennes dans un cadre qui se caractérise par la neutralité et la transparence, et le renforcement de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays;

2. D'approuver l'ouverture d'un bureau de contact de la Ligue dans la République des Comores en vue d'appuyer son rôle dans l'instauration de la stabilité et la supervision de l'application des projets arabes dans la République des Comores;

3. De demander aux États Membres de fournir des aides financières et techniques d'urgence à la République des Comores dans le cadre de contacts bilatéraux et de permettre au Gouvernement comorien de faire fonctionner les institutions de l'État, et en particulier de rouvrir les écoles et d'équiper les hôpitaux et d'assurer leur fonctionnement dans toutes les îles, d'aider la République des Comores à sortir de sa crise économique et de lui permettre de retrouver une croissance en assurant un équilibre entre les îles;

4. Que les États Membres doivent verser leur participation financière au Fonds de soutien à la République des Comores en application de la résolution No 230 C du Sommet de Beyrouth afin que le Secrétariat général puisse continuer de mettre en oeuvre les projets de développement économique dans la République des Comores;

5. De demander au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour commencer à exécuter les projets de développement de la République des Comores en tenant compte des sommes disponibles dans le Fonds de soutien à la République des Comores, en coordination avec les États participants;

6. De lancer un appel aux institutions et aux Fonds de financement arabes et internationaux pour qu'ils effectuent des investissements dans les secteurs de développement économique dans la République des Comores;

7. De lancer un appel à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique afin qu'elle applique sans délai la résolution No 211 du Sommet de Amman qui demande que des efforts soient faits pour permettre aux États afro-arabes les moins avancés de bénéficier de prêts et d'aides, notamment s'agissant de la République des Comores;

8. Que les États Membres doivent coordonner leurs efforts avec le Secrétariat général et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science en vue d'appuyer les initiatives visant à généraliser l'enseignement de la langue arabe et de diffuser la culture arabe dans la République des Comores et d'appuyer les initiatives d'arabisation des programmes dans les premier et deuxième cycles de l'enseignement;

9. De remercier le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés en coopération avec l'Union africaine et l'Organisation internationale de la francophonie et différentes organisations internationales et régionales en vue d'assurer la réconciliation, la stabilité et l'unité dans la République des Comores, et de lui demander de poursuivre ses efforts et de lui faire rapport à sa prochaine session.
